



Rapport

Date de la séance du CE : 12 août 2020
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2020.BKD.31569
Classification : Non classifié

Direction de l'instruction publique et de la culture : autorisation de dépenses pour les applications de groupe et les applications spécialisées. Crédit-cadre 2021-2023

Table des matières

1.	Synthèse	1
2.	Bases légales	2
3.	Qualification juridique de la dépense	2
3.1	Dépenses liées ou nouvelles	2
3.2	Dépenses périodiques ou uniques.....	3
4.	Dépenses faisant l'objet de la demande	3
4.1	Récapitulatif des dépenses	3
4.2	Comparaison avec la dernière demande de crédit	4
4.3	Délimitation par rapport à d'autres dépenses	4
5.	Conséquences d'un refus de l'autorisation	5
6.	Sûreté de l'information et protection des données	5
7.	Droit régissant les marchés publics	5
8.	Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, les TIC et les locaux	5
8.1	Investissements préservant la valeur ou générant une plus-value	5
8.2	Amortissements	6
8.3	Coûts induits	6
9.	Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes	6
10.	Répercussions sur les communes	6
11.	Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société	6
12.	Proposition	6

1. Synthèse

Par le présent crédit-cadre, le Grand Conseil approuve un cadre financier **composé de dépenses uniques de CHF 7 320 100 et de dépenses périodiques de CHF 2 959 800 pour 2021, de CHF 3 438 200 pour 2022 et de CHF 3 293 500 pour 2023** effectuées dans le cadre des groupes de produits

Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques (Secrétariat général [SG]), Ecole obligatoire et offres périscolaires (Office de l'école obligatoire et du conseil [OECO]), Ecoles moyennes et formation professionnelle (Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle [OMP]), Culture (Office de la culture [OC]) et Services centralisés (Office des services centralisés [OSC]) pour les années 2021 à 2023.

Ces dépenses concernent principalement les applications de groupe et les applications spécialisées de la Direction de l'instruction publique et de la culture. Elles servent à la maintenance et au développement des services, y compris à l'exécution de projets et aux conseils fournis par des tiers, ainsi qu'à l'exploitation au sens large, c'est-à-dire les coûts liés à l'utilisation des services TIC sous forme de prix du service ou de dépenses de maintenance, remplacement d'appareils et licences.

Le crédit-cadre englobe toutes les dépenses actuellement connues qui sont nécessaires pour les prestations faisant l'objet du présent arrêté. Les éventuelles dépenses supplémentaires et conséquentes requises pour la période couverte par le crédit (p. ex. projets TIC) qui ne peuvent pas être prévues à l'heure actuelle seront soumises pour approbation, en fonction du projet, à l'organe compétent.

Conformément à l'ordonnance OTIC¹, les Directions et la Chancellerie d'Etat – ou plus précisément leurs offices spécialisés – sont responsables de leurs applications de groupe et spécialisées, tandis que l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) a la responsabilité des services TIC de base de l'administration. En vertu d'une pratique en vigueur depuis 2017, en accord avec la Commission des finances (CFin), le Conseil-exécutif soumet les dépenses TIC au Grand Conseil sous la forme de crédits-cadres pluriannuels pour chaque DIR/CHA/JUS et pour l'OIO. Les dépenses liées à des projets de grande envergure sont autorisées au cas par cas. Les dépenses de l'OIO font l'objet d'une autorisation annuelle jusqu'à la mise en œuvre de la réorganisation des TIC (programme IT@BE).

2. Bases légales

- Article 76, lettre e de la Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC ; RSB 101.1)
- Articles 46, 47, 48 et 53 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0)
- Articles 139, 141, 145, 147, al. 3, 149 et 154a de l'ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1)
- Article 8, alinéa 1, lettre d de l'ordonnance du 24 janvier 2018 sur les technologies de l'information et de la communication de l'administration cantonale (OTIC ; RSB 152.042)
- Articles 9, 10, 11, 12, 13 et 15 de l'ordonnance du 27 novembre 2002 sur l'organisation et les tâches de la Direction de l'instruction publique et de la culture (OO INC ; RSB 152.221.181)

3. Qualification juridique de la dépense

3.1 Dépenses liées ou nouvelles

Depuis le 1^{er} juin 2014, l'article 48, alinéa 1 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0) considère une dépense comme étant nouvelle lorsque, pour ce qui est de son montant, de la date à laquelle elle sera engagée ou d'autres modalités, l'organe compétent dispose d'une liberté d'action.

Il existe toujours une certaine marge de manœuvre pour décider d'introduire des solutions TIC ou de développer les solutions existantes. Les coûts pour les conseils et le développement sont donc nouveaux.

¹ Ordonnance sur les technologies de l'information et de la communication de l'administration cantonale (OTIC ; RSB 152.042)

Il existe aussi une marge de manœuvre dans l'utilisation des solutions TIC, autrement dit dans l'exploitation au sens large, en ceci qu'il faut déterminer quels éléments de l'offre de prestations doivent être utilisés à quel endroit et dans quelle mesure. Aussi, afin de garantir la cohérence du traitement des dépenses et la plus grande transparence possible vis-à-vis du Grand Conseil, les frais d'exploitation sont-ils tous qualifiés de nouveaux – même lorsque la marge de manœuvre est réduite, voire inexistante – sous réserve d'exception pour des affaires concernant uniquement des frais d'exploitation clairement liés.

3.2 Dépenses périodiques ou uniques

Sont périodiques au sens de l'article 47 LFP les dépenses qui servent à l'exécution d'une tâche permanente. C'est en l'occurrence le cas des dépenses pour l'exploitation au sens large qui sont à prendre en charge pendant toute la durée de vie d'une solution TIC. En revanche, les dépenses pour des projets, pour le développement et les conseils surviennent typiquement dans le cadre d'un projet limité dans le temps. Elles sont donc uniques au sens de l'article 46 LFP.

4. Dépenses faisant l'objet de la demande

4.1 Récapitulatif des dépenses

Le tableau ci-après récapitule les dépenses faisant l'objet de la demande. Le détail des dépenses est fourni ci-après en annexe par unité administrative et par produit ou application.

Dépenses faisant l'objet de la demande			
en CHF (TVA incluse)	2021	2022	2023
Dépenses uniques	2 722 000	2 365 000	1 690 900
<i>dont compte des investissements (CI)</i>			
Dépenses périodiques	2 959 800	3 438 200	3 293 500
<i>dont CI</i>			
Total par année	5 681 800	5 803 200	4 984 400
Total intermédiaire (sans réserve)	16 469 400		
<i>dont CI</i>			
Réserve de 8 % sur les dépenses uniques (montant arrondi)			542 200
Montant du crédit (réserve comprise)	17 011 600		

En accord avec la Commission des finances du Grand Conseil, le crédit comprend une réserve de 8 pour cent sur les dépenses uniques qui n'est pas inscrite dans le budget et le plan financier. Dans le cas où la réserve serait utilisée, la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) s'efforcera de compenser cette dépense en interne.

4.2 Comparaison avec la dernière demande de crédit

Le montant des autorisations de dépenses faisant l'objet de la présente demande a évolué comme suit :

Année	mio CHF p.a.	Remarques
2018-2021	13 400 000	Crédit-cadre pour l'exploitation, la maintenance et le développement des applications TIC spécialisées de l'INC, ACE 894/2017 (après déduction des coûts déjà autorisés par les ACE 182/2016 et 229/2017, voir affaire 2017.RRGR.127)

Ces sommes ne sont comparables que dans certaines limites, car elles ne contiennent pas les coûts des projets qui s'étalent sur plusieurs années et font l'objet d'autorisations distinctes (voir ci-après ch. 4.3).

Voici les principaux écarts par rapport au précédent crédit :

mio CHF p.a.	Objet	Justification
+ 1 345 000	Applications spécialisées OECO	Remplacement de l'application spécialisée utilisée pour l'évaluation des élèves
+ 290 000	Applications spécialisées OECO	Nouvelle application spécialisée (plateforme en ligne)
+ 1 800 000	Applications spécialisées OMP	Nouvelle application spécialisée (environnement d'examen numérique)
- 141 700	Applications spécialisées OSC	Passage de licences d'applications spécialisées à des licences de services de base. Il s'agit uniquement d'une correction de l'attribution, qui n'entraîne aucun coût.

4.3 Délimitation par rapport à d'autres dépenses

Les projets TIC de grande envergure portant sur plusieurs années font en règle générale l'objet d'autorisations de dépenses pluriannuelles distinctes, et ces dépenses ne sont donc pas contenues dans le présent arrêté. Il s'agit notamment des autorisations de dépenses suivantes :

- Projet de collaboration intercantonale pour la statistique des élèves (ACE 229/2017), crédit d'engagement 2017-2023, CHF 854 500.
- Autorisation de dépenses pour les services TIC de base pour l'administration de l'INC (procédure d'autorisation en cours), crédit-cadre 2021, CHF 741 100.
- La plateforme EDUBERN (plateforme informatique pour les écoles du degré secondaire II), qui est mise à disposition et gérée par la Section des services informatiques (SSI) de l'Office des services centralisés (OSC), n'est pas soumise à la stratégie TIC du canton. En vertu de l'article 51, alinéa 1 de la loi sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (LFOP) et de l'article 64, alinéa 1 de la loi sur les écoles moyennes (LEM), le Conseil-exécutif est l'organe compétent pour autoriser les dépenses nécessaires au financement d'EDUBERN. Ces dernières ne font donc pas l'objet du présent crédit-cadre. Les dépenses prévisionnelles pour les services TIC de base d'EDUBERN à hauteur de CHF 1 198 300 pour 2021² ainsi que les dépenses périodiques prévisionnelles pour les applications spécialisées d'EDUBERN de CHF 469 100 pour 2021

² Selon l'ACE 822/2019 « Autorisation de dépenses pour les services TIC de base pour l'administration de l'INS ; crédit-cadre 2020 », les dépenses délimitées en matière de services de base liées à EDUBERN se sont élevées à CHF 1 957 500. La différence entre cette délimitation (CHF 1 957 500) et la délimitation actuelle (CHF 1 198 300) est de CHF -759 200 et s'explique par des frais d'investissement moins élevés (cycle de vie) et par des frais de matériel moins élevés (les écoles ont davantage recours à des services et à l'approche « Apportez votre équipement personnel de communication » [AVEC]).

et de CHF 494 100 par an pour 2022 et 2023³ feront l'objet d'une demande d'autorisation de dépenses déposée séparément auprès de l'organe compétent en matière financière.

- Les TIC des écoles du degré secondaire II ne relèvent pas de la stratégie TIC du canton. Les dépenses liées aux services TIC de base de ces écoles sont réglementées par l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle (OMP) au moyen d'une convention de prestations et d'une enveloppe budgétaire. Les coûts liés aux TIC des écoles du degré secondaire II qui n'utilisent pas EDUBERN et gèrent donc elles-mêmes leurs TIC ainsi que les coûts d'exploitation, de maintenance et de développement des applications de branche/applications spécialisées mises en place dans les écoles ne font pas l'objet du présent crédit-cadre.

5. Conséquences d'un refus de l'autorisation

Si une partie des présentes dépenses n'était pas autorisée, cela réduirait d'autant les prestations, qui ne pourraient donc être fournies que de manière limitée – voire pas du tout. Cela aurait également pour conséquence que les tâches de l'administration dépendant de ces prestations ne pourraient être accomplies qu'imparfaitement – voire pas du tout. Nous renvoyons en outre aux explications fournies en annexe pour chacune des dépenses.

6. Sûreté de l'information et protection des données

Les documents qu'exige la législation cantonale sur la sûreté de l'information et la protection des données (SIPD) pour respecter les prescriptions en matière de SIPD dans l'utilisation des différentes solutions TIC sont examinés avant la mise en service par la personne responsable de la sécurité informatique (RSI BE) de l'unité administrative ou du projet. Ils sont aussi examinés, le cas échéant, dans le cadre du contrôle préalable du Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données du canton de Berne qui est prévu à l'article 17a de la loi sur la protection des données⁴.

7. Droit régissant les marchés publics

Les mandats confiés à des tiers sont attribués conformément aux dispositions du droit des marchés publics, selon les montants en jeu, dans le cadre d'une procédure de gré à gré, d'une procédure sur invitation, d'une procédure ouverte ou d'une procédure sélective. Partant, les mandats d'un montant supérieur à 250 000 francs donnent lieu à un appel d'offres public sur le site www.simap.ch. Il arrive toutefois qu'un appel d'offres ne soit pas possible parce qu'un seul soumissionnaire entrerait en considération, par exemple lors d'affaires découlant de mandats antérieurs, en raison d'interdépendances reconnues ou de normes de sécurité. Dans ces cas-là, la renonciation à l'appel d'offres est publiée sur www.simap.ch, comme le prévoit la loi. Les entreprises concurrentes peuvent ainsi déposer un recours contre la décision si elles estiment qu'elle est contraire au droit.

8. Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, les TIC et les locaux

8.1 Investissements préservant la valeur ou générant une plus-value

Le crédit ne comprend aucun investissement préservant la valeur ou générant une plus-value.

³ Selon l'ACE 894/2017 « Exploitation, maintenance et développement des applications TIC spécialisées de l'INS. Autorisation de dépenses ; crédit d'engagement 2018 – 2020 (crédit-cadre) », les dépenses délimitées en matière d'applications spécialisées liées à EDUBERN se sont élevées à CHF 415 000 en 2018, à CHF 841 000 en 2019 et à CHF 702 000 en 2020. Les délimitations plus élevées en 2019 et en 2020 sont principalement dues à des projets (p. ex. création d'une plateforme de collaboration ou acquisition d'un nouveau système de gestion des services informatique).

⁴ Loi du 19 février 1986 sur la protection des données (LCPD ; RSB 152.04)

8.2 Amortissements

Le crédit n'entraîne aucun amortissement.

8.3 Coûts induits

Les nouvelles dépenses pour des projets et pour le développement de solutions TIC (acquisitions comprises) faisant l'objet de la présente autorisation peuvent entraîner des coûts induits, en particulier pour l'exploitation, la maintenance et les licences. Il est encore impossible de chiffrer les coûts induits de manière détaillée, car ils résultent en règle générale des projets dont l'exécution est autorisée par le présent arrêté. Leur ordre de grandeur devrait correspondre à celui des dépenses pour l'exploitation, la maintenance et les licences des solutions TIC actuellement en place.

Au surplus, le présent arrêté n'a pas de répercussions particulières sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux.

9. Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

Le présent crédit est conforme à la Stratégie TIC du Conseil-exécutif pour 2016 à 2020.

10. Répercussions sur les communes

Le présent crédit n'a pas de répercussion directe sur les communes.

11. Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

Le présent crédit n'a pas de répercussion directe sur l'économie, l'environnement et la société.

12. Proposition

Le Conseil-exécutif invite le Grand Conseil à approuver le présent crédit-cadre.

Annexe

Cette annexe montre la ventilation prévue du montant du crédit sur les unités administratives, les projets et les prestations TIC. Ces chiffres se fondent sur le budget et le plan financier (variante de plan 2) établis au printemps de l'année précédant celle où le crédit s'applique. Le montant effectif ou le moment auquel les différentes dépenses seront engagées pourra s'en écarter, par exemple suite à des changements dans la planification du projet, à des évolutions des conditions techniques ou au résultat d'appels d'offres publics.

Secrétariat général											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ⁵	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value
DWH INC	Data Warehouse (entrepôt de données) pour la statistique des élèves, lequel sert à la préparation, à l'évaluation et à la conservation des données	Exploitation au sens large ⁶ (dép. périodique)	30 000			30 000			30 000		
		Développement, conseil ⁷ (dépense unique)	40 000			40 000			40 000		
Total des dépenses uniques par an			40 000			40 000			40 000		
Total des dépenses périodiques par an			30 000			30 000			30 000		
Total global par an			70 000			70 000			70 000		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			210 000								

⁵ Application, produit / service ou projet

⁶ Prix des services et dépenses pour licences, appareils, maintenance [OIO ou centre de calcul]

⁷ Coûts de projets inclus

Remarques : les données de la plateforme de relevé BISS (voir entrée « Office des services centralisés ») sont envoyées dans le DAMC de l'INC pour être conservées, préparées et évaluées. A l'avenir, le DAMC sera aussi utilisé pour stocker d'autres données du SG, de l'OMP et de l'OSC.

Total Secrétariat général Groupe de produits Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques (n° 08.01.9110)			
en CHF	2021	2022	2023
Total des dépenses uniques par an	40 000	40 000	40 000
<i>dont CI</i>			
Total des dépenses périodiques par an	30 000	30 000	30 000
<i>dont CI</i>			
Total global par an	70 000	70 000	70 000
<i>dont CI</i>			
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			210 000
Remarques : sans commentaires			

Office de l'école obligatoire et du conseil											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ⁸	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value
Evaluation des élèves	Application Inter-net pour la saisie la gestion, l'archi-vage et l'impres-sion des rapports d'évaluation ainsi que des rapports et des fiches de passage pour tous les élèves du canton de Berne fréquen-tant un établisse-ment public de la scolarité obliga-toire	Exploitation au sens large ⁹ (dép. périodique)				300 000			195 000		
		Développement, conseil ¹⁰ (dépense unique)	500 000			550 000					
Total des dépenses uniques par an			500 000			550 000					
Total des dépenses périodiques par an						300 000			195 000		
Total global par an			500 000			850 000			195 000		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			1 545 000								

⁸ Application, produit / service ou projet

⁹ Prix des services et dépenses pour licences, appareils, maintenance [OIO ou centre de calcul]

¹⁰ Coûts de projets inclus

Remarques : remplacement de l'application spécialisée utilisée pour l'évaluation des élèves. Etant donné que l'exploitation de l'application utilisée jusqu'ici doit être assurée durant la mise en service de la nouvelle application, il faut s'attendre à des coûts d'exploitation plus élevés en 2022.

Office de l'école obligatoire et du conseil											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ¹¹	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value
Outil pour les inscriptions des élèves ayant des talents particuliers	Gestion des inscriptions des élèves bernois ayant des talents particuliers à l'aide d'un outil numérique	Exploitation au sens large ¹² (dép. périodique)				25 000			25 000		
		Développement, conseil ¹³ (dépense unique)	95 000								
Total des dépenses uniques par an			95 000								
Total des dépenses périodiques par an						25 000			25 000		
Total global par an			95 000			25 000			25 000		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			145 000								
Remarques : sans commentaires											

¹¹ Application, produit / service ou projet

¹² Prix des services et dépenses pour licences, appareils, maintenance [OIO ou centre de calcul]

¹³ Coûts de projets inclus

Office de l'école obligatoire et du conseil											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ¹⁴	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value
Compte rendu des communes	Evaluation de la qualité de la sur- veillance scolaire exercée sur les communes	Exploitation au sens large ¹⁵ (dép. périodique)				150 000					
		Développement, conseil ¹⁶ (dépense unique)									
Total des dépenses uniques par an											
Total des dépenses périodiques par an						150 000					
Total global par an						150 000					
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			150 000								
Remarques : étant donné que les comptes rendus périodiques sont effectués tous les trois ans, les coûts d'exploitation sont générés uniquement en 2022.											

¹⁴ Application, produit / service ou projet

¹⁵ Prix des services et dépenses pour licences, appareils, maintenance [OIO ou centre de calcul]

¹⁶ Coûts de projets inclus

Office de l'école obligatoire et du conseil											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ¹⁷	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value
Plateforme en ligne	L'OECO prévoit, à l'aide d'une plateforme en ligne, de placer sur une nouvelle base les rapports réglés contractuellement avec les institutions dispensant un enseignement spécialisé et de simplifier la procédure pour l'ensemble des parties prenantes. Il s'agit d'une plateforme dite de collaboration.	Exploitation au sens large ¹⁸ (dép. périodique)	82 000			82 000			82 000		
		Développement, conseil ¹⁹ (dépense unique)	290 000								
Total des dépenses uniques par an			290 000								
Total des dépenses périodiques par an			82 000			82 000			82 000		
Total global par an			372 000			82 000			82 000		

¹⁷ Application, produit / service ou projet

¹⁸ Prix des services et dépenses pour licences, appareils, maintenance [OIO ou centre de calcul]

¹⁹ Coûts de projets inclus

Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)	536 000
Remarques : il s'agit d'une plateforme générale qui n'est pas seulement mise en place en raison de REVOS. C'est pourquoi la plateforme en ligne ne fait pas partie de la révision de la LEO et n'est pas non plus financée/compensée par la DSSI.	

Office de l'école obligatoire et du conseil											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ²⁰	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préser- vant la valeur	Investiss. gé- né- rant plus-value		Investiss. préser- vant la valeur	Investiss. gé- né- rant plus- value		Investiss. préser- vant la valeur	Investiss. gé- né- rant plus-value
autres appli- cations < 50 000	Applications coû- tant moins de CHF 50 000 (ac- cumulé)	Exploitation au sens large ²¹ (dép. périodique)	95 700			124 700			125 700		
		Développement, conseil ²² (dépense unique)	32 000			80 000					
Total des dépenses uniques par an			32 000			80 000					
Total des dépenses périodiques par an			95 700			124 700			125 700		
Total global par an			127 700			204 700			125 700		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			458 100								
Remarques : système de demande en ligne pour le remboursement des frais de formation continue, grille de compétences, KIS-Axioma, application pour gérer les demandes de subventions cantonales en faveur du travail social en milieu scolaire, application pour gérer les demandes de subventions cantonales en faveur des struc- tures d'accueil durant les vacances scolaires, application pour gérer les demandes de subventions cantonales en faveur des écoles de musique											

²⁰ Application, produit / service ou projet

²¹ Prix des services et dépenses pour licences, appareils, maintenance [OIO ou centre de calcul]

²² Coûts de projets inclus

Total Office de l'école obligatoire et du conseil Groupe de produits Ecole obligatoire et offres périscolaires (n° 08.03.9110)			
en CHF	2021	2022	2023
Total des dépenses uniques par an	917 000	630 000	
<i>dont CI</i>			
Total des dépenses périodiques par an	177 700	681 700	427 700
<i>dont CI</i>			
Total global par an	1 094 700	1 311 700	427 700
<i>dont CI</i>			
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			2 834 100
Remarques : sans commentaires			

Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ²³	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préser- vant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value
Evento	Logiciel d'admi- nistration des écoles du degré secondaire II	Exploitation au sens large ²⁴ (dép. périodique)	960 000			960 000			960 000		
		Développement, conseil ²⁵ (dépense unique)	280 000			280 000			280 000		
Total des dépenses uniques par an			280 000			280 000			280 000		
Total des dépenses périodiques par an			960 000			960 000			960 000		
Total global par an			1 240 000			1 240 000			1 240 000		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			3 720 000								
Remarques : sans commentaires											

²³ Application, produit / service ou projet

²⁴ Prix des services et dépenses pour licences, appareils, maintenance [OIO ou centre de calcul]

²⁵ Coûts de projets inclus

Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ²⁶	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préser- vant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value
Escada	Gestion des postes et des contrats d'enga- gement pour le corps enseignant	Exploitation au sens large ²⁷ (dép. périodique)	360 000			370 000			380 000		
		Développement, conseil ²⁸ (dépense unique)	260 000			250 000			220 000		
Total des dépenses uniques par an			260 000			250 000			220 000		
Total des dépenses périodiques par an			360 000			370 000			380 000		
Total global par an			620 000			620 000			600 000		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			1 840 000								
Remarques : sans commentaires											

²⁶ Application, produit / service ou projet

²⁷ Prix des services et dépenses pour licences, appareils, maintenance [OIO ou centre de calcul]

²⁸ Coûts de projets inclus

Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ²⁹	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value
Jaxforms	Formulaires d'inscription électroniques pour les solutions transitoires cantonales, les écoles moyennes et les écoles de maturité professionnelle	Exploitation au sens large ³⁰ (dép. périodique)	40 000			40 000			40 000		
		Développement, conseil ³¹ (dépense unique)	70 000			70 000			70 000		
Total des dépenses uniques par an ³²			70 000			70 000			70 000		
Total des dépenses périodiques par an			40 000			40 000			40 000		
Total global par an			110 000			110 000			110 000		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			330 000								
Remarques : mise en œuvre du processus d'inscription dans la partie francophone du canton, connexion à BE-Login											

²⁹ Application, produit / service ou projet

³⁰ Prix des services et dépenses pour licences, appareils, maintenance [OIO ou centre de calcul]

³¹ Coûts de projets inclus

³² Les dépenses uniques sont relativement élevées en particulier car l'accent est mis sur les applications spécialisées. Les processus doivent être soutenus et conduits entièrement sous forme numérique (nécessité de combler les lacunes).

Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ³³	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value
Outil de validation	Application pour communiquer avec les candidats et candidates aux processus de validation en vue de l'obtention d'un diplôme professionnel pour adultes	Exploitation au sens large ³⁴ (dép. périodique)	30 000			30 000			30 000		
		Développement, conseil ³⁵ (dépense unique)	30 000			20 000			20 000		
Total des dépenses uniques par an ³⁶			30 000			20 000			20 000		
Total des dépenses périodiques par an			30 000			30 000			30 000		
Total global par an			60 000			50 000			50 000		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			160 000								
Remarques : adaptation aux processus francophones, interfaces avec Escada, possibilité d'établir des factures pour le paiement sans espèces											

³³ Application, produit / service ou projet

³⁴ Prix des services et dépenses pour licences, appareils, maintenance [OIO ou centre de calcul]

³⁵ Coûts de projets inclus

³⁶ Les dépenses uniques sont relativement élevées en particulier car l'accent est mis sur les applications spécialisées. Les processus doivent être soutenus et conduits entièrement sous forme numérique (nécessité de combler les lacunes).

Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ³⁷	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value
Plateforme de collaboration et de gestion du savoir	Plateforme de collaboration et de gestion du savoir	Exploitation au sens large ³⁸ (dép. périodique)	50 000			50 000			50 000		
		Développement, conseil ³⁹ (dépense unique)	100 000			70 000			40 000		
Total des dépenses uniques par an			100 000			70 000			40 000		
Total des dépenses périodiques par an			50 000			50 000			50 000		
Total global par an			150 000			120 000			90 000		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			360 000								
Remarques : le projet était déjà compris dans le crédit-cadre TIC 2018-2020 pour les applications spécialisées de l'INS (ACE 894/2017), mais a été reporté en raison de l'introduction de BE-GEVER.											

³⁷ Application, produit / service ou projet

³⁸ Prix des services et dépenses pour licences, appareils, maintenance [OIO ou centre de calcul]

³⁹ Coûts de projets inclus

Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ⁴⁰	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value
Environnement d'examen numérique	Réalisation d'examens scolaires et d'examens de la procédure de qualification à l'aide d'un outil numérique	Exploitation au sens large (dép. périodique)	300 000			300 000			300 000		
		Développement, conseil (dépense unique)	300 000			300 000			300 000		
Total des dépenses uniques par an			300 000			300 000			300 000		
Total des dépenses périodiques par an			300 000			300 000			300 000		
Total global par an			600 000			600 000			600 000		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			1 800 000								
Remarques : constaté lors du processus actuel de planification financière pour le projet de transition numérique et de soutien pédagogique au degré secondaire II. Déploiement progressif d'une application spécialisée à acquérir.											

⁴⁰ Application, produit / service ou projet

Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ⁴¹	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préser- vant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value
Autres appli- cations < 50 000	Applications coû- tant moins de CHF 50 000 (ac- cumulé)	Exploitation au sens large ⁴² (dép. périodique)	150 000			150 000			150 000		
		Développement, conseil ⁴³ (dépense unique)	250 000			250 000			250 000		
Total des dépenses uniques par an			250 000			250 000			250 000		
Total des dépenses périodiques par an			150 000			150 000			150 000		
Total global par an			400 000			400 000			400 000		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			1 200 000								
Remarques : comprend l'exploitation et le développement de l'outil de validation, d'une application pour les cas d'urgence, de services administratifs pour la formation professionnelle supérieure, de WinMedio, du cockpit de l'OMP, de GitHub, de Balsamiq, etc.											

⁴¹ Application, produit / service ou projet

⁴² Prix des services et dépenses pour licences, appareils, maintenance [OIO ou centre de calcul]

⁴³ Coûts de projets inclus

Total Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle Groupe de produits Ecoles moyennes et formation professionnelle (n° 08.05.9120)			
en CHF	2021	2022	2023
Total des dépenses uniques par an	1 290 000	1 240 000	1 180'000
<i>dont CI</i>			
Total des dépenses périodiques par an	1 890 000	1 900 000	1 910 000
<i>dont CI</i>			
Total global par an	3 180 000	3 140 000	3 090 000
<i>dont CI</i>			
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			9 410 000
Remarques : sans commentaires			

Office de la culture											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ⁴⁴	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préser- vant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value
Gestion des affaires du Service des monuments historiques	Gestion des af- faires / inventaire du Service des monuments his- toriques	Exploitation au sens large ⁴⁵ (dép. périodique)									
		Développement, conseil ⁴⁶ (dépense unique)	140 000			140 000			140 000		
Total des dépenses uniques par an ⁴⁷			140 000			140 000			140 000		
Total des dépenses périodiques par an											
Total global par an			140 000			140 000			140 000		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			420 000								
Remarques : les coûts d'exploitation de la gestion des affaires du Service des monuments historiques sont compris dans le service BE-plateformes d'applications de l'Office d'informatique et d'organisation et ne font donc pas partie de la présente autorisation de dépenses (voir également la remarque de l'entrée « Total Office des services centralisés »).											

⁴⁴ Application, produit / service ou projet

⁴⁵ Prix des services et dépenses pour licences, appareils, maintenance [OIO ou centre de calcul]

⁴⁶ Coûts de projets inclus

⁴⁷ Les dépenses uniques sont relativement élevées en particulier car l'accent est mis sur les applications spécialisées. Les processus doivent être soutenus et conduits entièrement sous forme numérique (nécessité de combler les lacunes).

Office de la culture											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ⁴⁸	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value
Dossier électronique	Gestion des demandes / bons culturels (encouragement des activités culturelles)	Exploitation au sens large ⁴⁹ (dép. périodique)									
		Développement, conseil ⁵⁰ (dépense unique)	100 000			100 000			100 000		
Total des dépenses uniques par an			100 000			100 000			100 000		
Total des dépenses périodiques par an											
Total global par an			100 000			100 000			100 000		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			300 000								
Remarques : les coûts d'exploitation du dossier électronique sont compris dans le service BE-plateformes d'applications de l'Office d'informatique et d'organisation et ne font donc pas partie de la présente autorisation de dépenses (voir également la remarque de l'entrée « Total Office des services centralisés »).											

⁴⁸ Application, produit / service ou projet

⁴⁹ Prix des services et dépenses pour licences, appareils, maintenance [OIO ou centre de calcul]

⁵⁰ Coûts de projets inclus

Office de la culture											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ⁵¹	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value
autres appli- cations < 50 000	Applications coû- tant moins de CHF 50 000 (ac- cumulé)	Exploitation au sens large ⁵² (dép. périodique)									
		Développement, conseil ⁵³ (dépense unique)	37 500			37 500			57 500		
Total des dépenses uniques par an			37 500			37 500			57 500		
Total des dépenses périodiques par an											
Total global par an			37 500			37 500			57 500		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			132 500								
Remarques : sans commentaires											

⁵¹ Application, produit / service ou projet

⁵² Prix des services et dépenses pour licences, appareils, maintenance [OIO ou centre de calcul]

⁵³ Coûts de projets inclus

Total Office de la culture Groupe de produits Culture (n° 08.11.9100)			
en CHF	2021	2022	2023
Total des dépenses uniques par an	277 500	277 500	297 500
<i>dont CI</i>			
Total des dépenses périodiques par an			
<i>dont CI</i>			
Total global par an	277 500	277 500	297 500
<i>dont CI</i>			
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			852 500
Remarques : sans commentaires			

Office des services centralisés											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ⁵⁴	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value
BISS	Statistique des élèves	Exploitation au sens large ⁵⁵ (dép. périodique)							68 800		
		Développement, conseil ⁵⁶ (dépense unique)									
Total des dépenses uniques par an											
Total des dépenses périodiques par an									68 800		
Total global par an									68 800		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			68 800								
Remarques : les frais d'exploitation liés à l'application spécialisée BISS s'élèvent à CHF 165 000 par an. Ils ont été autorisés jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022-2023 dans l'ACE 229/2017 « Projekt interkantonale Zusammenarbeit Lernendenerhebung », raison pour laquelle le présent tableau ne comporte que les frais d'exploitation pour la période allant de juillet à décembre 2023.											

⁵⁴ Application, produit / service ou projet

⁵⁵ Prix des services et dépenses pour licences, appareils, maintenance [OIO ou centre de calcul]

⁵⁶ Coûts de projets inclus

Office des services centralisés											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ⁵⁷	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value
LAVLEB	Interface FIS pour la répartition des charges liées aux traitements du corps enseignant	Exploitation au sens large ⁵⁸ (dép. périodique)	41 500			41 500			41 500		
		Développement, conseil ⁵⁹ (dépense unique)	4100			4100					
Total des dépenses uniques par an			4100			4100			41 500		
Total des dépenses périodiques par an			41 500			41 500			41 500		
Total global par an			45 600			45 600			41 500		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			132 700								
Remarques : les frais relatifs aux interfaces entre ERP et LAVLEB, qui s'élèvent à CHF 250 000, ne sont pas compris dans le présent tableau, car ils ont déjà été autorisés dans l'ACE 754/2019 <i>Projet « Enterprise Resource Planning » (ERP)</i> . <i>Autorisation de dépenses pour les phases de réalisation et de déploiement. Crédit-cadre 2020-2024.</i>											

⁵⁷ Application, produit / service ou projet

⁵⁸ Prix des services et dépenses pour licences, appareils, maintenance [OIO ou centre de calcul]

⁵⁹ Coûts de projets inclus

Office des services centralisés											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ⁶⁰	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value
IO Denkin	Saisie et gestion des objets rele- vant de la protec- tion des monu- ments historiques	Exploitation au sens large ⁶¹ (dép. périodique)	42 800			42 800			42 800		
		Développement, conseil ⁶² (dépense unique)									
Total des dépenses uniques par an											
Total des dépenses périodiques par an			42 800			42 800			42 800		
Total global par an			42 800			42 800			42 800		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			128 400								
Remarques : sans commentaires											

⁶⁰ Application, produit / service ou projet

⁶¹ Prix des services et dépenses pour licences, appareils, maintenance [OIO ou centre de calcul]

⁶² Coûts de projets inclus

Office des services centralisés											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ⁶³	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value
Absidion	Dépôt en ligne des demandes dans le domaine de l'encouragement des activités culturelles	Exploitation au sens large ⁶⁴ (dép. périodique)	55 000			55 000			55 000		
		Développement, conseil ⁶⁵ (dépense unique)									
Total des dépenses uniques par an											
Total des dépenses périodiques par an			55 000			55 000			55 000		
Total global par an			55 000			55 000			55 000		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			165 000								
Remarques : sans commentaires											

⁶³ Application, produit / service ou projet

⁶⁴ Prix des services et dépenses pour licences, appareils, maintenance [OIO ou centre de calcul]

⁶⁵ Coûts de projets inclus

Office des services centralisés											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ⁶⁶	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value
Bourse-online	Formulaire en ligne pour la saisie des demandes de sub-sides de formation. Les requérants et requérantes peuvent remplir une demande, l'envoyer et l'imprimer.	Exploitation au sens large ⁶⁷ (dép. périodique)	62 200			62 200			62 200		
		Développement, conseil ⁶⁸ (dépense unique)	50 000			50 000			50 000		
Total des dépenses uniques par an ⁶⁹			50 000			50 000			50 000		
Total des dépenses périodiques par an			62 200			62 200			62 200		
Total global par an			112 200			112 200			112 200		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			336 600								
Remarques : sans commentaires											

⁶⁶ Application, produit / service ou projet

⁶⁷ Prix des services et dépenses pour licences, appareils, maintenance [OIO ou centre de calcul]

⁶⁸ Coûts de projets inclus

⁶⁹ Les dépenses uniques sont relativement élevées en particulier car l'accent est mis sur les applications spécialisées. Les processus doivent être soutenus et conduits entièrement sous forme numérique (nécessité de combler les lacunes).

Office des services centralisés											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ⁷⁰	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value
StipBE	Application pour les subsides de formation / Traitement des demandes de subsides de formation	Exploitation au sens large ⁷¹ (dép. périodique)	27 000			27 000			27 000		
		Développement, conseil ⁷² (dépense unique)	30 000			30 000			30 000		
Total des dépenses uniques par an ⁷³			30 000			30 000			30 000		
Total des dépenses périodiques par an			27 000			27 000			27 000		
Total global par an			57 000			57 000			57 000		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			171 000								
Remarques : les frais relatifs aux interfaces entre ERP et StipBE, qui s'élèvent à CHF 150 000, ne sont pas compris dans le présent tableau, car ils ont déjà été autorisés dans l'ACE 754/2019 <i>Projet « Enterprise Resource Planning » (ERP). Autorisation de dépenses pour les phases de réalisation et de déploiement. Crédit-cadre 2020-2024.</i>											

⁷⁰ Application, produit / service ou projet

⁷¹ Prix des services et dépenses pour licences, appareils, maintenance [OIO ou centre de calcul]

⁷² Coûts de projets inclus

⁷³ Les dépenses uniques sont relativement élevées en particulier car l'accent est mis sur les applications spécialisées. Les processus doivent être soutenus et conduits entièrement sous forme numérique (nécessité de combler les lacunes).

Office des services centralisés											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ⁷⁴	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value
BISO	Système électro- nique d'informa- tion des centres d'orientation pro- fessionnelle et des centres d'in- formation	Exploitation au sens large ⁷⁵ (dép. périodique)	14 000			14 000			14 000		
		Développement, conseil ⁷⁶ (dépense unique)	32 500			30 000			30 000		
Total des dépenses uniques par an ⁷⁷			32 500			30 000			30 000		
Total des dépenses périodiques par an			14 000			14 000			14 000		
Total global par an			46 500			44 000			44 000		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			134 500								
Remarques : sans commentaires											

⁷⁴ Application, produit / service ou projet

⁷⁵ Prix des services et dépenses pour licences, appareils, maintenance [OIO ou centre de calcul]

⁷⁶ Coûts de projets inclus

⁷⁷ Les dépenses uniques sont relativement élevées en particulier car l'accent est mis sur les applications spécialisées. Les processus doivent être soutenus et conduits entièrement sous forme numérique (nécessité de combler les lacunes).

Office des services centralisés											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ⁷⁸	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préser- vant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value
autres appli- cations < 50 000	Applications coû- tant moins de CHF 50 000 (ac- cumulé)	Exploitation au sens large ⁷⁹ (dép. périodique)	619 600			584 000			614 500		
		Développement, conseil ⁸⁰ (dépense unique)	80 900			63 400			63 400		
Total des dépenses uniques par an			80 900			63 400			63 400		
Total des dépenses périodiques par an			619 600			584 000			614 500		
Total global par an			700 500			647 400			677 900		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			2 025 800								
Remarques : sans commentaires											

⁷⁸ Application, produit / service ou projet

⁷⁹ Prix des services et dépenses pour licences, appareils, maintenance [OIO ou centre de calcul]

⁸⁰ Coûts de projets inclus

Total Office des services centralisés Groupe de produits Services centralisés (n° 08.12.9300)			
en CHF	2021	2022	2023
Total des dépenses uniques par an	197 500	177 500	173 400
<i>dont CI</i>			
Total des dépenses périodiques par an	862 100	826 500	925 800
<i>dont CI</i>			
Total global par an	1 059 600	1 004 000	1 099 200
<i>dont CI</i>			
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			3 162 800
Remarques : il faut ajouter les frais d'exploitation du service BE-plateformes d'applications, proposé par l'OIO, aux coûts totaux des applications spécialisées de l'INC. Ces frais s'élèvent à CHF 4,6 mio en 2021 et à CHF 5,6 mio par an en 2022 et 2023. En raison de la facturation interne des coûts, ils ne sont toutefois pas compris dans la présente autorisation de dépenses, mais font partie de l'autorisation de dépenses présentée par l'OIO.			